

## PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

---

Pour être valable, merci de remettre la présente **procuration entièrement remplie et signée au plus tard le mardi 10 Mai 2022** à Nextensa SA, par e-mail (legal@nextensa.eu) ou par courrier (Rue Picard 11 boîte 505, 1000 Bruxelles). En cas d'envoi par e-mail, une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote par procuration est à joindre à l'e-mail.

Etant donné que le mandataire proposé pourrait se retrouver sous l'application de l'article 7:143, §4 du CSA en matière de conflits d'intérêts, nous vous demandons de bien vouloir préciser pour chaque proposition de décision vos **instructions de vote spécifiques**. A défaut d'instructions de vote spécifiques, le mandataire sera censé avoir obtenu l'instruction spécifique de voter en faveur du point à l'ordre du jour.

---

Le/la soussigné(e) :

nom et prénom / .....

nom (de la société) .....

adresse/ siège: .....

titulaire de : ..... actions nominatives, et/ou

titulaire de : ..... actions dématérialisées de

nom de la société : **Nextensa SA**

siège: Rue Picard 11 boîte 505, 1000 Bruxelles

numéro d'entreprise: 0436.323.915

a pris connaissance de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu :

date : **le lundi 16 mai 2022 à 16h00**

lieu : **à la Maison de la Poste, Rue Picard 5 boîte 7, 1000 Bruxelles**

et désigne comme mandataire, chargé de sa représentation à cette assemblée générale ordinaire des actionnaires :

**le secrétaire de l'assemblée.**

.....

(supprimer ce qui ne convient pas)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote si la Société est contrainte de limiter l'accès physique à l'assemblée générale en raison de circonstances changeantes, les actionnaires sont invités à désigner le secrétaire de l'assemblée comme mandataire.

## INSTRUCTIONS DE VOTE POUR LES POINTS ACTUELS DE L'ORDRE DU JOUR

Le mandataire votera ou s'abstiendra de voter au nom de l'actionnaire soussigné(e) conformément aux instructions de vote ci-après. Au cas où aucune instruction de vote n'est donnée pour (une) des propositions de décision ci-après, ou si pour n'importe quelle raison les instructions de vote données par l'actionnaire ne sont pas claires, le mandataire votera toujours en faveur de l'approbation de la (les) proposition(s) de décision.

### Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mai 2022

#### ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE RESOLUTION

1. **Prise de connaissance du rapport annuel du Conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2021.**
2. **Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2021.**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.**

Les documents mentionnés aux points 1 à 3 de l'ordre du jour peuvent être consultés dans le rapport annuel 2021 de la Société et sur le site web de la Société : <https://nextensa.eu/fr/investor-relations-fr/general-meetings-fr/>.

4. **Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2021, y compris l'approbation d'un dividende brut de € 2,50 par action. Comme les actions propres n'ont pas droit au dividende, le montant total du paiement du dividende dépend du nombre d'actions propres détenues par Nextensa le jour de l'assemblée générale. L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à inscrire le montant final de la distribution totale de dividendes (et les autres modifications de la répartition des bénéfices qui en résultent) dans les comptes annuels statutaires.

Approuvé  Rejeté  Abstention

5. **Rapport de rémunération.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Approuvé  Rejeté  Abstention

6. **Décharge à Leasinvest Real Estate Management SA, au représentant permanent de Leasinvest Real Estate Management SA et au Conseil d'administration.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale donne décharge à Leasinvest Real Estate Management SA, qui était gérant de la Société jusqu'au 19 juillet 2021, ainsi qu'à son représentant permanent (Monsieur Michel Van Geyte) et au Conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2021.

Approuvé  Rejeté  Abstention

## 7. Décharge au commissaire.

Proposition de résolution : L'assemblée générale donne décharge au commissaire Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, représenté par Monsieur Joeri Klaykens, pour l'exercice de son mandat d'audit pendant l'exercice 2021.

Approuvé  Rejeté  Abstention

## 8. Approbation de la politique de rémunération modifiée, en vue de la suppression de la rémunération fixe de EUR 4.000 par an pour les membres du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération.

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve la politique de rémunération modifiée, telle que mise à disposition sur le site web de la Société [www.nextensa.eu](http://www.nextensa.eu), en vue de la suppression de la rémunération fixe de EUR 4.000 par an pour les membres du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération.

Approuvé  Rejeté  Abstention

## 9. (Re)nomination d'administrateurs<sup>2</sup>.

**9.1. Proposition de résolution** : l'assemblée générale prend acte que le mandat d'administrateur de Jan Suykens, Starboard BV et Granvelle Consultants & C° BV expire après cette assemblée générale. L'assemblée générale décide de ne pas renouveler ces mandats.

Approuvé  Rejeté  Abstention

**9.2. Proposition de résolution** : L'assemblée générale décide, par vote séparé et avec effet immédiat, de (re)nommer :

- i. An Herremans en tant qu'administrateur non exécutif, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2026.

Approuvé  Rejeté  Abstention

- ii. Hilde Delabie en tant qu'administrateur non exécutif, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2026.

Approuvé  Rejeté  Abstention

- iii. Dirk Adriaenssen en tant qu'administrateur non exécutif, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026. Dirk Adriaenssen remplit les critères d'indépendance de l'article 7:87, §1 CSA et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et l'assemblée générale le nomme comme administrateur indépendant.

Approuvé  Rejeté  Abstention

- iv. Piet Dejonghe en tant qu'administrateur non exécutif, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2026.

Approuvé  Rejeté  Abstention

<sup>2</sup> Le CV de Ann Herremans et Hilde Delabie est disponible sur le site web de la Société : <https://nextensa.eu/fr/investor-relations-fr/general-meetings-fr/>.

- v. Midhan BV (RPM 0897.698.871), représentée de manière permanente par Michel Van Geyte, en tant qu'administrateur exécutif, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2026.

*Approuvé*  *Rejeté*  *Abstention*

- 9.3. Proposition de résolution :** L'assemblée générale décide de rémunérer ces administrateurs comme prévu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2021 et lors de cette assemblée générale ordinaire.

*Approuvé*  *Rejeté*  *Abstention*

**10. Approbation de la rémunération du commissaire.**

Proposition de résolution : Compte tenu de la structure modifiée du groupe après le regroupement avec Extensa, l'assemblée générale approuve une augmentation de la rémunération annuelle du commissaire. La rémunération annuelle du commissaire pour le contrôle des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société relatifs à l'exercice 2021, 2022 et 2023 est fixée à 67 000 € (hors TVA et dépenses), à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.

*Approuvé*  *Rejeté*  *Abstention*

- 11. Prise de connaissance du rapport annuel du conseil d'administration concernant les comptes annuels de Leasinvest Real Estate Management SA, absorbée par la Société à partir du 1er janvier 2022, arrêtés au 31 décembre 2021.**

- 12. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes annuels de Leasinvest Real Estate Management SA au 31 décembre 2021.**

- 13. Approbation des comptes annuels de Leasinvest Real Estate Management SA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2021.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2021 de Leasinvest Real Estate Management SA.

*Approuvé*  *Rejeté*  *Abstention*

- 14. Décharge aux administrateurs de Leasinvest Real Estate Management SA.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de Leasinvest Real Estate Management SA pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2021.

*Approuvé*  *Rejeté*  *Abstention*

- 15. Décharge du commissaire de Leasinvest Real Estate Management SA.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale donne décharge au commissaire de Leasinvest Real Estate Management SA pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2021.

*Approuvé*  *Rejeté*  *Abstention*

- 16. Divers.**

## INSTRUCTIONS DE VOTE RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ADDITIONNELS ET/OU NOUVELLES PROPOSITIONS DE DECISION AJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR

Au cas où des points additionnels et/ou des propositions de décision nouvelles ou alternatives sont ajoutés à l'ordre du jour ultérieurement, de manière valable, la Société mettra à la disposition des actionnaires une nouvelle procuration qui sera complétée avec les points de l'ordre du jour additionnels et les propositions de décision y afférentes et/ou les propositions de décision nouvelles ou alternatives, afin de permettre à l'actionnaire de donner des instructions de vote spécifiques au mandataire à cet égard. Les procurations préalablement reçues, restent valables pour les points soumis sous réserve de la législation applicable et des précisions complémentaires dans le formulaire de procuration.

Pour cette raison, les instructions de vote suivantes ne seront d'application qu'en cas de défaut de nouvelles instructions de vote spécifiques envoyées valablement au mandataire après la date de cette procuration.

1. Si de nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire (**merci de cocher une des deux cases**) :

- s'abstiendra de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes;
- votera ou s'abstiendra de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes comme il/elle l'estime approprié, compte tenu des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique aucun choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts, le mandataire devra toujours s'abstenir de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes.

2. Si des propositions de décision nouvelles ou alternatives sont formulées relatives aux points de l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire (**merci de cocher une des deux cases**) :

- s'abstiendra de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision existantes conformément aux instructions de vote communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels ») ;
- votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives comme il/elle l'estime approprié, compte tenu des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique aucun choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et le mandataire votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision existantes conformément aux instructions communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels »).

Pourtant, le mandataire peut déroger aux instructions de vote communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels ») pendant l'assemblée générale, si l'exécution de ces instructions nuirait aux intérêts de l'actionnaire. Si le mandataire utilise cette option, il en informera l'actionnaire.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts, le mandataire ne participera en aucun cas au vote sur les propositions de décision nouvelles/alternatives.

## COMPETENCES DU ET INSTRUCTIONS AU MANDATAIRE

Le mandataire est expressément autorisé et mandaté, au nom du soussigné, à

1. participer à toutes les assemblées consécutives convoquées avec le même ordre du jour ;
2. à participer aux délibérations, à prendre la parole, à poser des questions et à y exercer le droit de vote ;
3. à signer les procès-verbaux, listes de présence, registres, actes ou documents relatifs à ce qui précède, et en général, à faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de cette procuration.

\* \* \*

**Ce formulaire rempli et signé doit être remis au plus tard le mardi 10 mai 2022 à la Société, par e-mail (legal@nextensa.eu) ou par courrier (envoyé à Rue Picard 11 boîte 505, 1000 Bruxelles).**

Fait à : .....

Le : ..... 2022

Signature

\_\_\_\_\_

Nom : .....

Fonction (pour les sociétés) : .....